

LES REPÈRES DE L'AVISE

LES ÉCOLES DES ARTS DU CIRQUE



Ingénierie et services
pour entreprendre autrement

Culture
N°8

Juillet 2007

Sommaire

- **Contexte et définition de l'activité** p. 3
 - Définition globale de l'activité et évolution historique
 - Structuration du secteur
 - Données générales
 - Publics

- **Descriptif des services et organisation** p. 7
 - Services proposés
 - Ressources humaines
 - Contexte réglementaire lié à l'activité d'enseignement des arts du cirque
 - Besoins matériels, locaux

- **Economie des services** p. 10
 - Typologies
 - Partenaires financiers
 - Tableau : Exemples de budgets de fonctionnement et de composition de ressources

- **Difficultés et besoins d'accompagnement** p. 12
 - Principales difficultés rencontrées
 - Besoins en accompagnement

- **En savoir plus** p. 13
 - Sites internet ressources
 - Bibliographie
 - Glossaire

Réalisé par :



En partenariat avec :



Contexte et définition de l'activité

Définition globale de l'activité et évolution historique

➤ L'engouement du public

Art en perpétuel mouvement, le cirque se nourrit des héritages classiques et des innovations contemporaines. Tout en conservant le public familial qui a toujours fait son succès, il a ainsi su séduire au fil des dernières décennies de nouveaux publics. C'est aujourd'hui le spectacle qui attire le plus de Français. Retour sur les origines d'un succès.

Après guerre, profitant du développement de nouvelles technologies qui permettent le déplacement de chapiteaux itinérants, les cirques se mettent à fleurir partout en France. Ils proposent alors un spectacle populaire par excellence, qui va à la rencontre des gens pour leur apporter rêve, exaltation et exotisme—la fonction éducative des ménageries est alors prépondérante.

Mais, à partir des années 70, on observe une certaine désaffection du public : le cirque tend à reproduire des schémas « tout faits » et manque un peu d'imagination, il est d'autre part concurrencé par la télévision. A cette période, sous les effets conjugués de la crise, de nombreux cirques connaissent des difficultés économiques.

Au début des années 80, une nouvelle génération d'artistes, issus du théâtre, de la danse ou de la rue commence à s'approprier et à détourner les codes du genre (le chapiteau, le cercle, l'exploit) pour inventer un nouveau cirque. Délaissant les numéros classiques, notamment ceux avec les fauves et les pachydermes, des précurseurs (dont Archaos, Gosh, le Cirque Plume, le Cirque Baroque...) explorent les croisements entre disciplines artistiques, soignent particulièrement la mise en scène, quittent la piste pour aller jouer en salle ou même à ciel ouvert...

Peu à peu, les "anciens", au départ réfractaires à ce courant qui bouscule la tradition, prennent conscience de la nécessité d'évoluer et se mettent eux aussi à faire appel à des metteurs en scène, des chorégraphes...

➤ L'essor de la pratique

Dès les années 70, quelques professionnels (dont Gruss, Fratellini...) entreprennent d'enseigner leur métier à des personnes non issues de familles circassiennes. Pour la première fois, le cirque devient accessible et peut s'apprendre en dehors de la transmission générationnelle. A partir des années 80, ateliers et écoles de cirque vont se multiplier. Comment expliquer ce formidable développement ?

De par le panel de disciplines qu'il offre, le cirque peut satisfaire toutes les attentes : défi d'adresse (jonglage) ou d'équilibre (fil de fer), goût du risque (trapèze), mise en valeur de la force physique (porters acrobatiques), de la souplesse (contorsion)...

Porteuse de valeurs fortes, la pratique des arts du cirque s'avère un support éducatif intéressant et original.

Elle permet en effet de cultiver :

- la sensibilité artistique, le sens de la créativité,
- le goût de l'effort : il n'y a pas de réussite sans persévérance ni constance dans la répétition,
- le dépassement de soi : chacun accomplit un chemin qui l'amène au-delà de ses compétences initiales —l'échec est intégré comme une composante de l'apprentissage et non comme un obstacle—,
- la gestion du rapport sécurité/risque : on découvre ses limites par l'expérimentation du risque,
- l'entraide, l'absence de compétition.

Contexte et définition de l'activité

➤ Une reconnaissance accrue des institutions

Amorcée il y a une trentaine d'années, la reconnaissance du ministère de la Culture en faveur de ce que l'on nomme désormais les arts du cirque s'est progressivement renforcée :

- **1978** : le cirque quitte la tutelle du ministère de l'Agriculture (auquel il était rattaché en raison de la présence d'animaux) pour rejoindre le ministère de la Culture aux côtés des autres arts vivants (la musique, le théâtre, la danse).
- **1986** : inauguration du Centre National des Arts du Cirque (CNAC).
- **1995** : l'association Hors les Murs se voit confier une mission d'information, de promotion et de développement dans le secteur des arts de la piste. Elle crée Arts de la Piste, première revue institutionnelle sur les arts du cirque.
- **1999** : un accord-cadre entre le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports institue la Charte de Qualité établie par la Fédération Française des Ecoles de Cirque comme texte de référence pour la pratique amateur des arts du cirque.

• été 2001/été 2002 : année des arts du cirque.

Cette initiative marque le renforcement des politiques publiques en faveur du cirque.

De nouveaux financements sont accordés pour soutenir globalement le secteur :

- renforcement des aides pour la création (opération Jeunes Talents Cirque), la diffusion, l'enseignement ;
- mise en place des pôles régionaux cirque (proposant notamment des ateliers de pratique), aides à l'investissement, programmation d'événements spécifiques (1,2,3 cirque...), signature d'une charte d'accueil des cirques dans les communes, valorisation de la production éditoriale sur le cirque...

Les pôles cirque

Les 11 pôles régionaux pour les arts du cirque constituent un dispositif structurant l'ensemble du territoire. Ils se voient confier par une convention triennale (avec l'Etat et les collectivités) quatre missions :

- ▲ soutenir la création
- élargir la diffusion
- sensibiliser les publics (ateliers...)
- ▼ accompagner la structuration de la profession

Ils comprennent des scènes conventionnées avec une dominante cirque, des lieux patrimoniaux installés dans des cirques en dur, des lieux d'installation de compagnie de cirque, des lieux spécifiquement dédiés aux arts du cirque.

Contexte et définition de l'activité

Structuration du secteur

➤ Une fédération pour accompagner les écoles dans une démarche de progrès

Si les écoles de cirque sont très nombreuses, la qualité de l'enseignement y est inégale. C'est en vue de qualifier cette offre pléthorique qu'en 1988 est née la FNEC, Fédération Nationale des Ecoles de Cirque, qui devient en 1994 la Fédération Française des Ecoles de Cirque. L'Etat lui a confié la mission de promouvoir le développement de l'enseignement des arts du cirque et d'en harmoniser la pédagogie.

Pour ce faire, la FFEC s'est notamment dotée d'une procédure d'agrément exigeante et d'une Charte de Qualité. Sur la base du précepte fondateur « *le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne* », il s'agit d'obtenir des garanties en ce qui concerne la dimension artistique, la santé, la sécurité, la pédagogie, la formation et les obligations administratives.

Extrait de la charte de qualité de la FFEC

« Les Arts du Cirque occupent une place croissante dans les activités culturelles, artistiques, éducatives et de loisirs. Ils s'adressent plus particulièrement à un public jeune, voire très jeune. Son initiation et son enseignement touchent au développement physique et moral de la personne, et méritent à ce titre une vigilance particulière. »

Cette charte a pour mission de donner un cadre précis et reconnaissable au paysage des écoles, des ateliers ou de tout autre lieu de pratique des Arts du Cirque ainsi que dans les activités de loisirs en définissant des principes qui garantissent une pratique offrant le maximum de sécurité.

Les règles présentées dans cette charte ont pour but de développer les qualités physiques et morales de l'individu dans le respect, à court et à long terme, de sa personne et de son potentiel, pendant la pratique des disciplines de cirque...»

En fait, les deux types d'agrément « **pratique amateur** » et « **centre de formation** » ont pour ambition d'accompagner autant que possible les structures dans une démarche de progrès : ils rappellent à la fois la loi, les engagements de la FFEC tout en apportant des préconisations et en proposant des outils pratiques ou informatifs.

Trois étapes sont nécessaires avant l'attribution de l'agrément définitif :

- La « **Salle d'Attente** » permet à la structure de prendre le temps de se mettre en conformité et d'établir son dossier tout en restant en contact avec la FFEC par les informations que celle-ci diffuse.
- Ensuite la commission Agréments propose au Conseil d'administration de délivrer un « **Agrément Documentaire** » valable un an. Cet agrément provisoire est suivi, après une visite technique de l'établissement (**audit**), d'un « **Agrément d'une validité de trois ans** » renouvelable.

Aujourd'hui plus de **150 écoles de cirque loisirs** sont **agrées** (ateliers de découverte ou centres d'initiation) dont 9 sont par ailleurs agrées centre de formation.

Si au départ, quelques structures commerciales ou paramunicipales ont été agrées, aujourd'hui seules les associations peuvent accéder au label.

➤ Une dynamique de régionalisation

Il existe aujourd'hui 13 Fédérations Régionales des Ecoles de Cirque (FREC) : Aquitaine, Atlantique, Bretagne, Centre, Auvergne, Grand Est, Grand Nord, Méditerranée, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Soleil (Languedoc Roussillon). Près des 3/4 des adhérents FFEC appartiennent à une FREC. Si le lien entre l'échelon national et régional n'est pas encore automatique, il est à ce jour à l'étude.

Contexte et définition de l'activité

Données générales

Il existe trois types d'écoles de cirque :

- L'essentiel est composé par les écoles et ateliers dits de loisirs. Leur nombre est estimé à 800. Si tous ne sont pas agréés FFEC, un grand nombre utilise néanmoins les services des structures agréées FFEC (75%).

Notons que seulement 9% des écoles de la FFEC se sont créées avant 1980, tandis que 20% sont nées dans les années 80 et plus de la moitié dans les années 90.

- 16 centres de formation professionnelle¹ dont neuf agréés FFEC (certains proposent par ailleurs une activité loisirs).

- 4 écoles nationales supérieures : le Centre National des Arts du Cirque de Châlons (le CNAC), l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois, l'Académie Fratellini, l'Académie du Spectacle Equestre.

Au total, les écoles et ateliers de cirque (hors écoles nationales) rassemblent plus de 21 000 licenciés à la FFEC et plus de 300 000 pratiquants.

Publics

Les ateliers et écoles de cirque de loisirs s'adressent majoritairement aux jeunes et aux enfants à partir de 6 ans (les deux tiers des pratiquants ont entre 6 et 12 ans), mais aussi aux très jeunes enfants (éveil à la psychomotricité), voire aux bébés (babycircus), puisque 10% des pratiquants ont moins de 6 ans...

Ces ateliers séduisent également les adultes (ateliers clowns...). On compte environ 10% des pratiquants dans la tranche 20-50 ans.

Grâce au cirque dit adapté, des offres spécifiques ont été développées pour toucher des groupes particuliers : adolescents en difficulté, personnes malades ou personnes porteuses de handicap physique ou mental.

Le cirque adapté se définit comme un outil au service d'un projet éducatif, thérapeutique ou pédagogique concerté entre différents professionnels (éducateurs, enseignants, soignants) et visant à l'émancipation de la personne à travers ses expérimentations et la vie du groupe. Il affirme une prédominance absolue de l'évolution de la personne sur l'activité et ses modalités d'acquisition technique. Il se distingue de l'Handicircus qui concerne spécifiquement les personnes handicapées physiques et motrices.

Quant aux écoles délivrant un enseignement professionnel, elles touchent un public d'élèves (âgés au minimum de 16 ans) visant une carrière d'artistes. Ceux-ci doivent faire preuve d'une motivation certaine : la sélection est rigoureuse, l'entraînement intensif, et la vie en « communauté », une réalité de tous les jours... La majorité des élèves issus de ces écoles exercent leur métier dans le nouveau cirque.

¹ Arc-En-Cirque à Chambéry, Le Lido de Toulouse, Et Vous Trouvez Ça Drôle ! à Lomme, Balthazar à Montpellier, l'Ecole de Cirque de Lyon, Piste d'Azur à La Roquette Sur Siagne, Ecole de Cirque de Bordeaux, L'association Française de Cirque Adapté (AFCA) à Aire Sur l'Adour et Verstraete Création à Fontenay Sous Bois.

Descriptif des services et organisation

Services proposés

➤ Service principal

En moyenne, les écoles de loisirs proposent une demi-douzaine de disciplines issues des 5 familles qui composent les arts du cirque : acrobatie, équilibre sur objet, jonglerie, aériens, expression. Au-delà des apprentissages corporels, l'accent est mis sur le développement de la créativité.

Elles proposent des cours réguliers (moins de 10 par semaine pour la moitié) et plus des 3/4 d'entre elles des stages ponctuels : découverte, sensibilisation, perfectionnement.

Outre les ateliers sur place, les écoles développent fréquemment des ateliers au sein de structures socioculturelles (centres sociaux, de loisirs), en milieu scolaire et parfois dans le privé (comités d'entreprises...).

Pour les écoles professionnelles, les parcours sont évidemment plus longs et plus intenses. Il s'agit de former des circassiens, c'est-à-dire de leur permettre de parfaire l'apprentissage des techniques de base tout en développant leurs propres langages artistiques. Chacune des écoles tend à être spécialisée plutôt sur telle ou telle discipline.

Signalons que parmi les écoles professionnelles, 5 proposent aussi des formations d'animateurs et délivrent les diplômes fédéraux correspondants, BIAC et BISAC (lire encadré p.8).

➤ Services secondaires

Diffusion

Quasiment toutes les écoles organisent des présentations de numéros d'élèves, au moins une fois par an, mais cela peut être plus fréquent car le contact avec un public est un moment de valorisation important. Il arrive aussi que des numéros associent élèves et artistes-enseignants. Les écoles peuvent aussi être sollicitées pour des participations à des carnivals, des semaines culturelles.

Le fait qu'un tiers des écoles FFEC soient titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle indique que l'activité de diffusion est régulière, celle-ci incluant programmation à l'année et festivals.

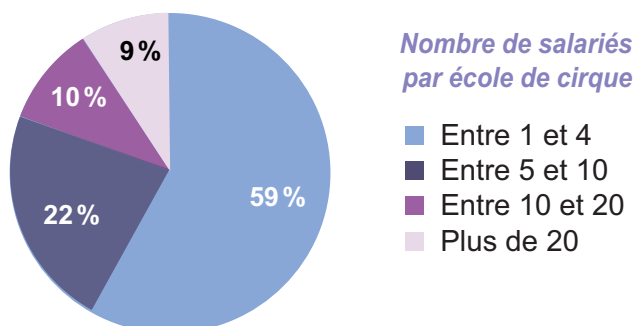
Soutien à la création

Le soutien à la création est surtout le fait d'écoles professionnelles qui mettent à disposition d'artistes circassiens (suivant ou non un cursus chez elles) leurs équipements ou leur encadrement pédagogique. Quelques-unes vont jusqu'à organiser des résidences d'artistes.

Ressources humaines

➤ Des équipes réduites

L'immense majorité des écoles compte moins de 10 salariés permanents, les 3/4 ont même des équipes de moins de 5 personnes. La configuration à 1 ou 2 salariés représente 40 % des cas, ce qui explique que seulement la moitié des écoles dispose d'un directeur pédagogique à part entière.



Descriptif des services et organisation

Les équipes sont principalement constituées par des enseignants, le personnel administratif représentant seulement 25 %.

L'activité d'enseignement s'exerçant rarement à temps plein, les temps partiels et CDD sont fréquents. Il arrive aussi que certains enseignants soient bénévoles.

Précisons qu'une certaine polyvalence reste de mise, principalement dans les petites structures : il n'est pas rare qu'un enseignant s'occupe aussi d'administratif.

Au niveau du recours aux emplois aidés, signalons que seulement une cinquantaine d'emplois-jeunes avaient été créés au sein des écoles de cirque de la FFEC. Environ 40 % des écoles n'ont d'ailleurs pas d'emplois aidés, 25 % n'en ont qu'un. Au final, environ un salarié sur quatre bénéficie d'un emploi aidé.

➤ Une professionnalisation en marche

Le cirque a longtemps été marqué par la tradition de la transmission entre pairs, la valorisation des apprentissages autodidactes.

Or, depuis quelques années, des diplômes spécifiques sont apparus (lire encadré) et la professionnalisation ne s'opère d'ailleurs pas toujours sans heurts. Cette montée en qualification est particulièrement visible au sein de la FFEC : 88 % des 500 enseignants sont titulaires (ou en attente de validation) du BIAC, Brevet d'initiation aux arts du cirque. 58 % des directeurs ont un diplôme en plus de leur expérience, toutefois ce dernier n'est pas toujours en lien avec les arts du cirque. Il peut s'agir d'un diplôme d'animation, sportif ou éducatif.

Pour des raisons historiques, 80 % des écoles de cirque dépendent de la convention collective de l'animation socio-culturelle, car de nombreux animateurs étaient titulaires du BAFA avant d'être détenteurs du BIAC. Cette réalité tend à évoluer : l'orientation artistique se renforce.

Principaux diplômes dans le cirque

➤ **1989** : création du diplôme des métiers des arts du cirque et du Brevet Artistique des Techniques du Cirque (**BATC**).

➤ **1995** : création du **BIAC**, Brevet fédéral d'Initiation aux Arts du Cirque. Il sanctionne des compétences pédagogiques pour l'encadrement et l'initiation des arts du cirque, exercées au sein d'une école agréée.

➤ **2004** : création du **BISAC**, Brevet fédéral d'Initiateur Spécialisé en Arts du Cirque. A ce jour, seul le BISAC Cirque Adapté existe. Il s'adresse aux initiateurs des écoles de cirque chargés de conceptualiser, animer et évaluer en partenariats avec d'autres acteurs institutionnels (enseignants, éducateurs, thérapeutes) des projets pédagogiques, éducatifs et/ou thérapeutiques utilisant le cirque au service de la personne. La demande de diplôme doit être présentée sous couvert d'une école agréée.

➤ **2007** : création du **BPJEPS**, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Il ne s'agit pas d'un diplôme fédéral, mais d'un brevet professionnel délivré par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative, ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-culturelles ou culturelles.

➤ **En cours d'élaboration** : Diplôme d'Etat (**DE**) d'Enseignement des Arts du Cirque.

Descriptif des services et organisation

Contexte réglementaire lié à l'activité d'enseignement des arts du cirque

Comme dit précédemment, les règles à respecter pour enseigner les arts du cirque sont énoncées dans la Charte de Qualité.

Voici pour information, quelques extraits du paragraphe sur les règles d'hygiène et de sécurité.

Extraits de la charte de la FFEC sur les questions d'hygiène et de sécurité

Chaque responsable de structure devra s'assurer que le lieu de pratique des Arts du Cirque (bâtiment en dur, établissement de 5^e catégorie, établissement sportif couvert, colonie de vacances, chapiteau, tente et structure C.T.S., plein air...) répond aux normes d'accueil du public. Il est équipé de sanitaires et de vestiaires, de sorties de secours, de voies d'accès, d'extincteurs, d'aménagements spécifiques handicapés... et pourvu d'un téléphone indiquant un numéro d'appel d'urgence.

Les lieux devront être adaptés à la pratique des Arts du Cirque, c'est-à-dire être équipés de points de fixation et d'ancrage et, pour les extérieurs, d'une aire d'haubanage.

Le responsable devra faire vérifier ces aménagements par une personne ou une société habilitée à ce contrôle (services technique de la ville, SGS, bureaux d'études, sapeurs pompiers...).

Les encadrants assureront une sécurité passive au travers de parades, longues, auto-longes, tapis, taille et hauteur du matériel de qualité et adapté et sauront développer chez les pratiquants une sécurité active (auto-sécurité).

En ce qui concerne la santé des pratiquants, outre l'exigence d'un certificat médical (...), la structure d'accueil établira une fiche de liaison médicale.

Charte consultable sur le site de la Fédération française des écoles de cirque : www.ffec.asso.fr/accueil/charte.html

La plupart des structures doivent faire une demande de qualification en Etablissement Recevant du Public (ERP).

Si l'organisation de spectacles est régulière, les formalités afférentes doivent être accomplies : détention de la licence de spectacle, déclarations à la SACEM, demande d'ouverture de buvette... Si les festivités ont lieu sous chapiteau, des vérifications particulières de sécurité sont à effectuer.

Besoins matériels, locaux

On peut faire le constat que l'enseignement des arts du cirque est une activité relativement nomade : 1 école sur 4 se partage entre plusieurs lieux de pratique, 1 sur 8 n'a que des activités itinérantes.

Près de 30 % des écoles exercent dans des gymnases, contre 17 % seulement sous un chapiteau.

Une majorité des écoles (60 %) bénéficient de locaux mis à disposition. Seules 11 % des écoles sont propriétaires et 1 sur 5 locataires.

A l'image de la diversité des disciplines enseignées, les besoins en matériel sont diversifiés et peuvent atteindre rapidement plusieurs milliers d'euros : acquisition d'agrès, de tapis, d'accessoires (jonglages)...

Le taux de renouvellement est rapide.

Economie des services

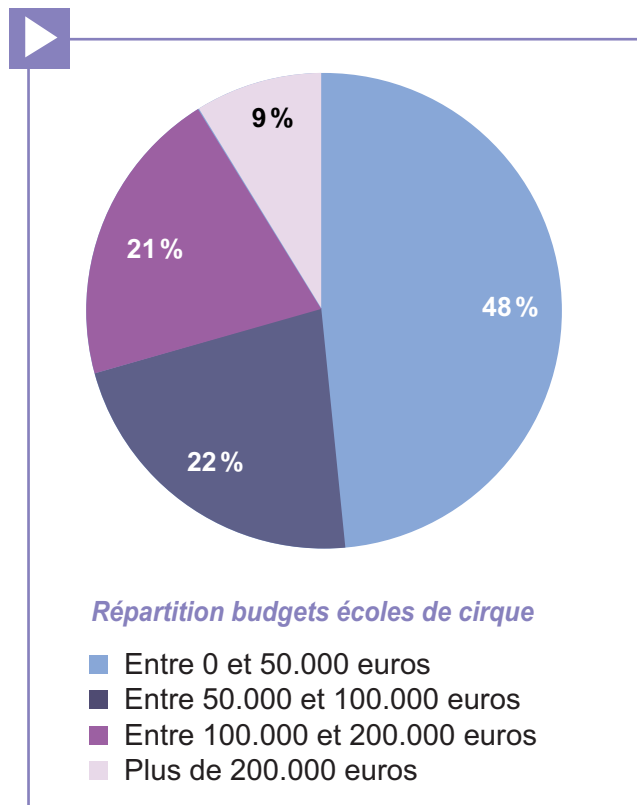
Typologies

70 % des écoles ont des budgets inférieurs à 100.000 euros.

Partenaires financiers

(hors CNASEA)

- Les villes (ou regroupements de communes) sont les principaux partenaires des écoles de cirque, souvent par le biais de mise à disposition de locaux.
- Les conseils régionaux et généraux peuvent également soutenir les écoles pour leurs activités de pratiques, mais aussi pour l'activité de diffusion si elle existe (festivals...).
- L'Education Nationale (de la maternelle au lycée) est un partenaire privilégié des écoles de cirque, notamment dans le cadre des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel), de même que l'Inspection Académique (par le biais de l'agrément Education Nationale) et la DRAC. La DRAC intervient en général aussi sur les financements des écoles professionnelles.
- Lorsque des écoles sont gérées par des compagnies, des aides du ministère de la Culture (DRAC ou DMDTS) peuvent apparaître au poste de ressources.
- Jeunesse et Sports peut intervenir dans le cadre de dispositifs divers (VVV, crédits loisirs) comme partenaire de conditions tarifaires préférentielles. Signalons que 40 % des écoles de la FFEC sont agréées jeunesse/éducation populaire, rappelons qu'il faut au minimum trois ans d'existence pour solliciter un agrément.
- La CAF intervient lorsque les écoles sont agréées centres de loisirs.



Exemples de budgets de fonctionnement et de composition de ressources

	École A (créée en 1989)	École B (créée en 1972)	École C (créée en 1997)	École D (créée en 1990)
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers hebdomadaires (15) • Stages ponctuels • Événements (participation à un festival de cirque, soirée de gala) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers hebdomadaires (2) • Stages ponctuels • Animations grand public (26) • Intervention en milieu hospitalier (15) • Spectacles dont festival (titulaire licence) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers hebdomadaires fixes (6) • Ateliers itinérants (milieu rural) • Événement, programmation • Résidences de création • Classes découvertes, centres de séjours cirque • Location chapiteau 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole amateur (plus de 50 cours hebdomadaires, stages, centre de loisirs, cirque adapté) • Formation professionnelle (artistique, préparation aux concours d'entrée des écoles de cirque, formation de formateurs) • Création (studio, résidences) • Diffusion, programmation
Bénéficiaires	780 enfants (dont 75% hors les murs)	35 personnes à l'année (licenciés) + 120 personnes prestations extérieures	277 licenciés	883 pratiquants réguliers adultes et enfants
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • 4 temps partiel (4 CDI) dont 4 BIAC • 1 emploi aidé • Masse salariale : 83% des charges • Bénévolat (valorisation à 15 000€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de salarié • Une quarantaine de bénévoles dont 4 formateurs bénévoles dont 1 diplômé BIAC 	<ul style="list-style-type: none"> 4 salariés • dont 2 CDI, 2 CDD • dont 1 temps plein, 3 temps partiels 	<ul style="list-style-type: none"> 26 salariés • dont 14 temps partiel et 19 CDI • 1 poste FONJEP
Budget (2005) Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> Budget = 92 002€ Partenaire principal = la ville subventions + valorisation mise à disposition locaux (24 000€) Stages en écoles = 27% des ventes Aide à l'emploi : 1 388€ 	<ul style="list-style-type: none"> Budget : 46 000€ Festival = la moitié des ressources Financeurs : ville, conseil général, conseil régional, Caisse primaire d'assurance maladie 	<ul style="list-style-type: none"> Budget : 152 000€ Ventes : 10% ateliers, 81% centres de vacances, 9% location chapiteau Financeurs : Caisse d'allocations familiales, DDJS, communauté de communes, conseil général, conseil régional Mise à disposition de salles (valorisation à 2 000€) 	<ul style="list-style-type: none"> Budget : 837 978€ Partenaires financiers : ville (subvention + locaux et un cadre mis à disposition), DRAC (28%), conseil régional, DRDJS, conseil général, Communauté urbaine, Crédit mutuel (0,18%)

Difficultés et besoins d'accompagnement

Principales difficultés rencontrées

Au croisement de l'activité sportive et de l'activité d'expression, la pratique du cirque n'est pas toujours reconnue par tous comme une discipline artistique à part entière, bien que la FFEC s'y emploie.

Répondant à une demande forte, les écoles de cirque connaissent souvent une croissance rapide, ce qui peut poser deux types de questions :

- Si le nombre d'adhérents augmente très vite et massivement, l'école peut risquer de s'éloigner de certaines de ses valeurs initiales (convivialité, contact personnalisé).
- L'organisation des ressources humaines peine parfois à suivre le rythme de l'évolution.

L'itinérance des ateliers n'est pas toujours un choix : les activités hors les murs ont un coût qui n'est pas toujours maîtrisé. C'est pourquoi l'acquisition d'un lieu (parfois un chapiteau) est souvent envisagée.

Quant aux écoles dotées d'un lieu fixe, elles sont parfois à l'étroit et ont besoin d'envisager des extensions et/ou d'équiper les salles.

Besoins en accompagnement

Plusieurs écoles de cirque ont déjà bénéficié d'accompagnements individuels². Les principaux thèmes de travail retenus étaient les suivants :

➤ Retravailler le projet associatif

Face à une crise de croissance ou à des incompréhensions de la part des partenaires, l'accompagnement peut viser un double objectif :

- en interne : reposer les valeurs fondatrices, réfléchir à la place des bénévoles,
- à l'externe : valoriser la dimension artistique du projet auprès de partenaires.

➤ Mettre en place des indicateurs économiques

Un accompagnement peut permettre de faire des calculs de rentabilité entre les différents segments d'activités, par exemple évaluer le coût d'ateliers itinérants afin éventuellement d'ajuster la politique tarifaire.

➤ Négocier avec des collectivités pour un lieu

L'installation dans un lieu fixe nécessite de négocier :

- avec les collectivités pour des mises à disposition, ou
- avec les banques pour financer un emprunt pour acquérir un chapiteau, ou
- avec le réseau France Active, par exemple, pour un fonds d'amorçage.

Un accompagnement peut porter sur ces aspects.

➤ Ressources humaines

Un accompagnement peut porter sur la mise en place de plan de formation, de procédures de validation des acquis (vu les nombreux parcours autodidactes), la réorganisation des profils de poste, la place des enseignants bénévoles.

➤ Lancement d'une école

Enfin, pour diversifier leurs activités, quelques compagnies peuvent avoir le projet de créer une école. L'accompagnement peut aider à positionner ces envies.

Signalons aussi qu'un accompagnement collectif² entre plusieurs écoles de cirque a eu lieu sur des questions de mutualisation : projet d'édition d'une plaquette commune, étude des possibilités d'échange de matériel, approche des conditions juridiques pour du personnel partagé...

² Accompagnements dans le cadre du dispositif DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Plus d'info sur www.avise.org.

En savoir plus

Sites internet ressources

- ▶ Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) www.ffec.asso.fr
- ▶ Association Française de Cirque Adapté (AFCA)
L'AFCA est à l'initiative des concepts Cirque Adapté et Handicirque, et promeut le cirque comme outil au service de la personne dans des buts à visée éducative et/ou thérapeutique.
www.afca-cirqueadapte.net
- ▶ Hors les Murs, centre de ressources des arts de la rue et de la piste
www.horslesmurs.asso.fr
- ▶ Syndicat du cirque de création (SCC)
www.syndicatducirquedecreation.org
- ▶ Site ressources sur les arts à l'école
www.artsculture.education.fr

Bibliographie

- ▶ ZAVATTA (Catherine), *Les mots du cirque*, Belin, 2001.
- ▶ JACOB (Pascal), *Le cirque : Un art à la croisée des chemins*, Découvertes, 2001.
La fabuleuse histoire du cirque, Ed. du Chêne, 2002.
Le Cirque, voyage vers les étoiles, Ed. GEO/Solar, 2002.
- ▶ THETARD (Henri), *La Merveilleuse histoire du cirque*, Ed. Julliard, 1978.
- ▶ WALLON (Emmanuel), *Le Cirque au risque de l'art*, Actes Sud, Paris, 2002.
- ▶ DUPAVILLON (Christian), *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Ed. du Moniteur, 2001.
- ▶ Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, *L'école en piste, les arts du cirque à la rencontre de l'école*, Coll. A propos de, 2002.

Glossaire des sigles utilisés

- ▶ **AFCA** : Association Française de Cirque Adapté
- ▶ **BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- ▶ **BIAC** : Brevet d'Initiation aux Arts du Cirque
- ▶ **BISAC** : Brevet fédéral d'Initiateur Spécialisé en Arts du Cirque
- ▶ **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- ▶ **CNAC** : Centre National des Arts du Cirque
- ▶ **CTS** : Chapiteau, Tente, Structure
- ▶ **DRDJS** : Direction Départementale et Régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- ▶ **DMDTS** : Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
- ▶ **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ▶ **FFEC** : Fédération Française des Ecoles de Cirque
- ▶ **FREC** : Fédérations Régionales des Ecoles de Cirque
- ▶ **FONJEP** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
- ▶ **SACEM** : Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
- ▶ **SGS** : Certification de services
- ▶ **VVV** : Ville Vie Vacances

Réalisation :

Réjane Sourisseau,
Claire Andrieu

Opale

45 rue des 5 diamants 75013 Paris
Tél. : 01 45 65 20 00
www.culture-proximite.org

Christophe Crampette,
Fadia Gormit

FFEC

7 rue Taylor 75010 Paris
Tél. : 01 44 52 13 13
www.ffec.asso.fr

Coordination :

Karim Zerguit

Avise

167 rue du Chevaleret 75013 Paris
Tél. : 01 53 25 02 25
www.avise.org

Maquette réalisée par l'Avise

LES REPERES DE L'AVISE

Une collection pour les porteurs de projets,
élus et techniciens, réseaux associatifs...

A télécharger sur www.avise.org

- ▶ Une information facile d'accès,
synthétique et régulièrement actualisée
- ▶ Une **diversité** de sujets
- ▶ Réalisé dans le souci d'une
dynamique partenariale



Les "Repères" disponibles

● *Collection Culture*

- 1* L'écomusée et le musée de société
- 2* Le lieu de musiques actuelles et amplifiées
- 3* Le studio de répétition en musiques actuelles et amplifiées
- 4* La radio associative
- 5* La ludothèque
- 6* L'ensemble vocal et instrumental
- 7* La compagnie de théâtre
- 8* Les écoles des arts du cirque

NOUVEAU

● *Collection Insertion par l'économie*

- 1* Les GEIQ
- 2* L'Économie sociale et solidaire et les DEEE

NOUVEAU

● *Collection Services à la personne*

- 1* Services à la personne : état des lieux, enjeux et perspectives
- 2* Les services à la petite enfance
- 3* Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes

● *Collection Entreprendre autrement*

- 1* Les finances solidaires

Un ensemble de ressources sur...

- ▶ La définition de l'activité et son contexte
- ▶ Les services à disposition des porteurs de projets
- ▶ L'économie des services (investissement, fonctionnement, composition des ressources...)
- ▶ L'examen des difficultés et besoins en accompagnement
- ▶ Les ressources disponibles (ouvrages, structures, sites web...)

Avec le soutien de :



Ingénierie et services
pour entreprendre autrement

Avise. Ingénierie et services pour entreprendre autrement
167 rue du Chevaleret 75013 Paris Tel : 01 53 25 02 25 - Fax : 01 53 25 02 20
contact@avise.org - www.avise.org

